



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 1 sur 9

Le diabète est une affection chronique dans laquelle le pancréas ne produit pas assez d'insuline ou l'organisme n'utilise pas adéquatement l'insuline qu'il produit. L'insuline est une hormone qui aide l'organisme à contrôler le taux de glucose (sucre) dans le sang. Une approche concertée de la part des parents, des tuteurs et tutrices, du personnel de l'école et des autres intervenantes et intervenants peut aider à protéger les élèves diabétiques contre des crises potentiellement mortelles. L'élève diabétique doit compter sur le soutien du personnel de l'école pour sa sécurité.

A. Plan de soins personnalisé

Procédures pour élaborer un plan de soins personnalisé de l'élève et en faire la mise en oeuvre.

1. Demander aux parents, au tuteur ou à la tutrice, d'informer l'école d'un diagnostic de diabète. Le parent rencontre la direction de l'école pour discuter de la façon d'informer le personnel scolaire et la façon de reconnaître les symptômes de l'hypoglycémie et de l'hyperglycémie. L'élève devrait porter une pièce d'identité médicale (comme un bracelet MedicAlert®).
2. Demander au personnel scolaire de participer à un programme d'éducation et de formation sur le diabète afin d'apprendre à gérer le diabète, y compris les procédures d'urgence pour traiter l'hypoglycémie ou l'hyperglycémie.
3. Établir, en collaboration avec les parents, le tuteur ou la tutrice de l'élève diabétique, un plan de soins personnalisé (Formulaire GNO-A22), c'est-à-dire une fiche qui contient :
 - a) une photographie de l'élève;
 - b) des renseignements précis sur le type de surveillance requis;
 - d) le type de diabète et les médicaments ou les doses d'insuline administré(e)s;
 - e) la fréquence de la surveillance de la glycémie et la valeur cible;
 - f) les symptômes courants d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie chez l'élève, les traitements adaptés et la localisation des traitements;
 - g) un plan de prévention de l'hypoglycémie durant les périodes de hausse ou de modification de l'activité;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 2 sur 9

-
- h) une procédure d'urgence incluant les coordonnées de personnes à joindre en cas d'urgence ainsi que les procédures à suivre pour traiter l'hypoglycémie ou l'hyperglycémie;
 - i) Des instructions sur l'entreposage des fournitures d'urgence, incluant le glucagon;
 - j) des précisions concernant l'entreposage et l'accessibilité des fournitures médicales et de l'équipement qui peuvent s'avérer nécessaires dans le cadre du traitement continu;
 - k) des détails sur un plan quotidien de communication entre l'élève, les parents/les tuteurs et l'école
 3. Établir, en collaboration avec les parents, le tuteur ou la tutrice de l'élève diabétique, un plan de soins personnalisé (Formulaire GNO-A22) qui contient :
 - a) un plan de transport à l'hôpital;
 - b) les numéros de téléphone des parents, du tuteur ou de la tutrice et d'autres contacts en cas d'urgence.
 4. Placer des affiches décrivant les symptômes de l'hypoglycémie et de l'hyperglycémie dans les endroits clés partout dans l'école.
 5. Vérifier l'information médicale fournie dans les formulaires d'inscription et la répertorier dans TRILLIUM.
 6. Vérifier chaque année l'exactitude des renseignements contenus dans la fiche pour s'assurer que l'information soit toujours valide. Mettre à jour la photo de l'élève.
 7. Avec la collaboration et la participation du ou de la titulaire, prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **dans la salle de classe** :
 - a) suivre les instructions sur la fréquence de la surveillance de la glycémie.
 - b) vérifier que le glucomètre de l'élève soit en état de marche et que des fournitures suffisantes soient disponibles chaque jour;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 3 sur 9

-
- c) s'assurer qu'un glucomètre de rechange et que des fournitures suffisantes soient disponibles;
 - d) informer le parent ou le tuteur si les fournitures permettant de surveiller la glycémie viennent à manquer et qu'un réapprovisionnement est nécessaire ou en cas de dysfonctionnement du glucomètre;
 - e) s'assurer que l'élève ait accès facilement à des collations et à des sources de glucose à action rapide à plusieurs endroits dans l'école et que l'élève ait toujours sur lui ou sur elle une source de glucose à action rapide;
 - f) vérifier que les objets pointus et tranchants puissent être jetés en toute sécurité dans un contenant prévu à cet effet;
7. Prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **à l'extérieur de la salle de classe** :
- a) des plans sont prévus pour assurer la sécurité au cours des sorties éducatives ou des activités parascolaires, ou pendant les activités tenues dans une autre salle de classe;
 - b) la compagnie de transport et son personnel doivent être informés des élèves diabétiques;
 - c) les plans d'urgence sont revus avec les enseignants et enseignantes et les bénévoles avant chaque sortie éducative;
 - d) s'assurer que l'élève, ou l'enseignante ou l'enseignant chargé de la surveillance, ait en tout temps une source de glucose à action rapide ;
 - e) le personnel apporte avec lui les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence;
 - f) le personnel apporte avec lui le plan de soins personnalisé;
 - g) assurer une bonne surveillance de la glycémie;
 - h) vérifier que le glucomètre fonctionne et qu'il y a des fournitures suffisantes



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 4 sur 9

avant le départ;

B. Plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école

La direction est responsable de fournir aux élèves un endroit salubre, pratique et sécuritaire pour l'auto-administration des soins et respecter les préférences des élèves en matière d'intimité. Les soins auto-administrés comprennent la surveillance de la glycémie et l'administration d'insuline par injection ou pompe. Le plan doit inclure :

- les rôles et les responsabilités du personnel scolaire, des parents et de l'enfant;
- la supervision des repas et des collations;
- la façon de reconnaître et de traiter l'hypoglycémie;
- une formation pour l'administration du glucagon si un délai de plus de 20 minutes est prévu pour l'arrivée des services d'urgence;
- les accommodement recommandés;
- les directives liées aux absences dues à des rendez-vous médicaux.

1. La direction de l'école doit établir un plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école afin de :

- a) communiquer au personnel l'identité des élèves diabétiques ainsi que le type de soins médicaux et le type de surveillance requis et rendre accessible cette information en la plaçant aux endroits pertinents (p.ex. salle de classe, salon du personnel, bureau de l'administration);
- b) prévoir où et comment les fournitures médicales seront entreposées à l'école et durant toute activité conduite sous la responsabilité de l'école;
- c) désigner l'école ou une partie de l'école comme un lieu d'auto-administration de médicaments, selon le besoin;
- d) s'assurer que le personnel de l'école reçoive l'information et la formation pertinente sur le diabète, au début de chaque année scolaire;
- e) informer les autres élèves concernés de la présence d'élèves diabétiques et leur demander leur coopération pour réduire les risques de crises, sauf si les parents des élèves diabétiques s'y opposent par écrit;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 5 sur 9

- f) informer tous les parents de l'école des mesures prises à l'école pour protéger les élèves diabétiques et leur demander leur collaboration.

Une copie de ce plan est conservée au bureau de la direction. Ce plan est revu au moins une fois par an, au début de l'année scolaire, avant le 30 septembre.

RESSOURCES

Lignes directrices en matière de prise en charge des élèves vivant avec le diabète à l'école, Association canadienne du diabète

Élèves vivant avec le diabète à l'école, Association canadienne du diabète

Prise en charge du diabète de type 1 à l'école : recommandations de politiques et de pratiques, The Canadian Paediatric Society,
<https://www.cps.ca/fr/documents/position/type-1-a-lecole>

10 choses que le personnel scolaire doit savoir au sujet du type diabète de type 1,
<https://www.diabetealecole.ca/ecoles/ecoles>

Outils et ressources pour le personnel (affiches et vidéos) :
<https://www.diabetealecole.ca/outils/plan-de-soins-personnalise>

RÉFÉRENCES

Note Politique/Programmes n°161 du 28 février 2018 : Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie) dans les écoles

Loi Sabrina de 2005 – Loi visant à protéger les élèves anaphylactiques

Loi Ryan de 2015 – Loi pour la création d'écoles attentives à l'asthme

LIGNES DE CONDUITE AFFÉRENTES



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 6 sur 9

B-001 Administration de médicaments

B-002 Sorties éducatives, culturelles et sportives

B-032 Élèves souffrant d'affections médicales prédominantes



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Annexe A – Plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école

Le document se veut un aide-mémoire à l'intention de l'école qui accueille des élèves diabétiques. Les principales mesures à prendre pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire y sont résumées.

Mesure	Responsable	Échéancier	√
Identifier les élèves diabétiques	Direction / Parents, tuteurs	Lors des inscriptions et annuellement, au mois d'août	
S'assurer que tous les renseignements ont été recueillis auprès des parents ou tuteurs / élèves pour pouvoir préparer / revoir le plan de soins personnalisés de l'élève <ul style="list-style-type: none">- GNO-A23- GNO-A38, le cas échéant- GNO-A22	Direction	Août et dès que des changements surviennent	
Vérifier la date d'expiration des fournitures médicales	Direction	Août	
Partager le plan de soins personnalisés des élèves diabétiques avec le personnel qui travaillera directement avec ces élèves	Direction	Août	
S'assurer que les fournitures médicales seront portées ou rangées selon le plan établi dans un endroit facilement accessible et sécuritaire	Direction	Août	
Afficher les fiches / plans d'urgence à des endroits accessibles (p.ex. salle de classe, salon du personnel, secrétariat)	Direction / Secrétaire	Août	
Aviser les services de transport	Direction	Août	



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

scolaire qui sont les élèves diabétiques			
Vérifier que l'information est à jour dans Trillium	Direction / Secrétaire	Septembre	
Partager l'information suivante avec tous les membres du personnel de l'école, avec le consentement des parents ou tuteurs <ul style="list-style-type: none"> - Liste des élèves diabétiques - Mesures de prévention à suivre en classe et lors des sorties - Plans de soins personnalisés - Lieu de rangement des médicaments - Procédures d'urgence pour traiter l'hypoglycémie/ l'hyperglycémie Revoir ces informations avec les membres du personnel suppléant (placées au guide à l'intention des membres du personnel suppléant)	Direction	Septembre	
Offrir à tout le personnel de l'école de l'information sur le diabète ainsi que de la formation sur la reconnaissance et le traitement de l'hypoglycémie/l'hyperglycémie	Direction, parent ou tuteur ou membre du personnel infirmier des Services de santé publique	Septembre	
Informers les autres élèves concernés de la présence d'élèves diabétiques, les sensibiliser aux signes de l'hypoglycémie/ l'hyperglycémie et leur demander	Personnel enseignant	Septembre	



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : juillet 2018, le 6 février 2019

Modifiée :

Page 9 sur 9

leur coopération pour réduire les risques			
Faire des rappels aux élèves et aux parents des mesures de prévention pour éviter que certains élèves aient des épisodes d'hypoglycémie/ d'hyperglycémie	Direction / Personnel enseignant	Au courant de l'année, selon le besoins	
Mettre à jour le plan de soins personnalisés de l'élève (p.ex. photo à jour, nouvelle posologie)	Direction / Secrétaire	Dès que des changements surviennent et au mois d'août de chaque année	